

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 25 janvier 2024

Date de convocation : 18/01/2024

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 017-211700869-20240125-D2024\_01\_001-DE



Délibération N° 2024/01/001

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	23
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : CANUS Daniel pouvoir à PANNAUD Éric, MORAUD Laurent pouvoir à GUÉRIN Florian, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à LATOUCHE Céline, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à CARTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : CALVO Dominique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et L.5217-10-9,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Vu le Règlement budgétaire et Financier adopté par délibération n°2023/02/011 du Conseil municipal en date du 6 mars 2023,

Considérant que le budget primitif 2024 sera soumis au vote du conseil municipal avant le 15 avril 2024,

Il y a lieu de voter les ouvertures de crédits suivantes :

Pour les dépenses d'investissement hors autorisations de programme (AP) :

Le montant des autorisations d'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2024 est limité au quart des crédits ouverts de l'exercice précédent (comptes de dépenses 20, 21, 23 et 27 hors restes à réaliser et opérations d'ordre), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Comptes M57	Crédits votés au BP 2023	Limite de crédits à ouvrir – 25%
20	28 758,00€	
204	49 600,00€	
21, 23 hors AP/CP	1 046 195,00€	
<b>Total</b>	<b>1 124 553,00€</b>	<b>281 138,00€</b>

Il est donc proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Achat d'un défibrillateur pour la mairie :
  - Montant : 1 100 € au compte 2188 – fonction 510
- Travaux de voirie 2024 :
  - Montant : 30 000 € au compte 2151 – opération 272 (Travaux de voirie 2024) – fonction 845
- Reversement du FCTVA perçu au profit du Syndicat de la voirie concernant les factures de régularisations de 2016 et 2017 :
  - Montant : 17 800 € au compte 10222 – 01

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Pour les dépenses d'investissement dans le cadre de l'AP/CP :

Le montant des autorisations d'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2024 est limité à 1/3 du montant de l'AP voté à la délibération des AP/CP en vigueur, et est calculé comme suit :

- Supérieur au montant des crédits de paiement 2024 : c'est le montant limité aux CP 2024 qui est retenu,
- Inférieur au montant des CP 2024 : le montant du 1/3 des crédits est retenu.

Programme	Total AP vote 2023	1/3 du montant max de l'AP	CP 2024 voté	Montant crédits autorisés avant le vote du BP 2024	Proposition de crédits à ouvrir
N°270 - Construction du groupe scolaire	10 700 000,00€	3 531 000,00€	5 700 000,00€	3 531 000,00€	<b>2 000 000,00€</b>

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les propositions d'ouverture de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Dominique CALVO



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le



ID : 017-211700869-20240125-D2024\_01\_001-DE